

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA

## POLYNÉSIE FRANÇAISE

PARAISANT LE 15 ET LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Matahiti 116  
N° 15

TE VEA A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 24  
no Me 1967**ABONNEMENTS**

	Un an	Six mois (Francs Pacifique)	3 mois
Polynésie française.	450 fr.	240 fr.	130 fr.
France et territoires d'Outre-mer.....	470 fr.	250 fr.	135 fr.
Etranger.....	600 fr.	350 fr.	200 fr.

**PRIX DU NUMERO :**

Polynésie, France et T.O.M. : 25 fr. — Etranger : 35 fr.  
Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie à Papeete.  
Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.  
*Les annonces doivent parvenir à l'Imprimerie au plus tard 6 jours ouvrables avant la parution du journal.*

**ANNONCES ET AVIS**

Annonces judiciaires, commerciales et annonces diverses : la ligne..... 30 fr.  
Les mêmes renouvelées : la ligne..... 15 fr.  
Publications de sociétés philanthropiques, littéraires, scientifiques, sportives, etc.. 15 fr.  
C.C.P. Papeete N° 1139 — B.P. N° 117

## DISCOURS

*prononcés à la Séance d'ouverture de la***SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE****de la Polynésie Française, le 9 mai 1967.****Par Monsieur Tevitu PITO**DOYEN D'AGE A L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames,

Messieurs,

M. le Gouverneur Jean SICURANI, qui a déjà ouvert, à deux reprises, la session ordinaire de notre Assemblée, est parti en congé administratif en métropole ; c'est pour lui l'occasion d'aller représenter à PARIS les intérêts de notre territoire.

En son absence, j'ai l'honneur de saluer Monsieur le Secrétaire Général LANGLOIS. Je veux lui redire la confiance que nous lui portons pour l'œuvre qu'il réalise dans l'intérêt de la Polynésie.

\*  
\* \*

Mes chers collègues, l'année qui vient de s'écouler depuis notre session de mai 1966 a été marquée par des événements importants.

La venue du chef de l'Etat, chez nous, est encore présente dans tous nos esprits. Il est venu affirmer, avec toute sa haute autorité, les liens étroits qui nous unissent, au sein de la République Française, à la métropole.

Le passage du Général de GAULLE est la preuve de l'attention qu'il porte à l'avenir de notre territoire. Si les activités d'ordre militaire ont occupé une partie de son séjour, nous ne pouvons pas oublier que la partie la plus importante a été consacrée à nos intérêts.

La route traversière, promise dans le discours qu'il a prononcé à la Mairie de Papeete, en est une preuve ; les perspectives d'avenir pour notre territoire, dans le cadre de l'exploitation des océans, nous permettent d'entrevoir de grandes réalisations, à l'échelle de ce qui a été fait ces dernières années.

Les élections législatives sont venues marquer le mois de mars par la désignation d'un nouveau représentant de la Polynésie à l'Assemblée Nationale. Cette période est passée,

et maintenant il nous faut œuvrer ensemble, sur des données concrètes, à l'édification d'une société résolument tournée vers l'avenir, en chassant loin de nous toute lutte stérile pour nous consacrer à notre développement.

Nous avons de légitimes sujets de fierté et il est nécessaire de les rappeler :

Dans le domaine sportif, nos représentants aux Jeux du Pacifique Sud à NOUMEA ont remporté des succès qui nous honorent tous. Ces titres de gloire doivent être une émulation pour toute notre jeunesse, et c'est pour nous un grand sujet de satisfaction de voir quelle place le sport tient maintenant dans la vie polynésienne. Ceci s'accompagne d'un vaste effort pour équiper notre sol de moyens suffisants permettant d'accueillir les sportifs. La réalisation d'un stade et d'une piscine olympique permettra d'ouvrir la Polynésie aux compétitions internationales et viendra ajouter encore au renom de notre territoire.

Notre équipement s'améliore dans tous les domaines ; un vaste effort a été entrepris cette année pour tenter de connaître les ressources en eau de TAHITI et nous ne pouvons que nous féliciter de ces travaux.

L'an dernier, je m'inquiétais du sort de l'hôpital général que nous attendions tous ; aujourd'hui, les constructions s'élèvent enfin, qui permettront de doter la capitale de la Polynésie d'un moyen supplémentaire de lutte contre la maladie.

Les sujets de réflexion et de travail ne manquent pas. Il convient de les aborder posément et de mettre en commun nos expériences pour fixer les objectifs prioritaires dont dépend l'avenir du territoire.

La création d'une huilerie à coprah à PAPEETE constitue le premier stade de l'utilisation industrielle des produits de notre sol ; cette création devrait permettre de diminuer l'influence des variations des cours mondiaux du coprah sur le revenu des producteurs. Dans nos préoccupations, il s'agit maintenant de se pencher sérieusement sur la situation des exploitants ruraux, dont il faut assurer à la fois la protection et l'éducation face à un groupe puissant. Une organisation doit viser à la satisfaction de deux objectifs essentiels : le regroupement des producteurs au sein de structures modernes de production et le développement et l'amélioration des produits locaux.

Un autre point, aussi, doit retenir notre attention : celui de la promotion professionnelle des travailleurs : Le C.E.P. et les grandes entreprises de travaux ont procuré à de très nombreux polynésiens, à la fois un emploi et un revenu constant. Dans le même temps, le C.E.P. et ces entreprises ont distribué une chose plus importante encore : une formation professionnelle de valeur, qui restera pour eux un acquit et un capital définitifs. Il apparaît désormais normal que les meilleurs de ces ouvriers reçoivent l'assurance que la qualification qu'ils ont obtenue par leur travail constitue pour eux une garantie d'emploi et de promotion. La relève des contre-maitres et chefs d'équipe ou de chantier ne devra plus se faire dans les mêmes conditions qu'il y a trois ans ; il y a maintenant des postes de maîtrise qui reviennent en priorité aux travailleurs polynésiens.

Si je termine sur ces points, Monsieur le Secrétaire Général, ce n'est pas pour susciter des débats passionnels, mais pour évoquer des problèmes préoccupants à l'heure actuelle ; c'est aussi parce que nous avons conscience de l'évolution de notre territoire.

En ma qualité d'Ancien Combattant de la guerre 1914-1918 et aussi en ma qualité de doyen de cette Assemblée, je veux une fois de plus exprimer mes sentiments de Français envers le gouvernement et son chef glorieux, en raison de la gratitude que nous lui portons. La métropole pourra assurer l'évolution du territoire en sauvegardant, comme le recommandait le Président de la République, l'"originalité polynésienne".

Nous sommes assurés que la confiance que nous avons mise en Monsieur le Gouverneur SICURANI et en vous-même est bien placée et que vous saurez nous aider à franchir les étapes qui conduisent vers un avenir sans cesse meilleur.

C'est donc de tout cœur que nous disons en cette séance solennelle :

Vive le Général de GAULLE

Vive la France

et

Vive la Polynésie française.

## Par Monsieur Robert LANGLOIS

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Monsieur le Doyen,

Mesdames,

Messieurs,

Pour n'être point marquée, comme la précédente, par des événements de résonance mondiale, l'année 1967 n'en apparaît pas moins importante pour l'avenir. Deux consultations, en effet, auront permis aux citoyens de choisir les hommes qui, pendant cinq ans, vont façonner le visage de la Polynésie de demain.

Les élections législatives du mois de mars ont une fois de plus consacré la participation du territoire, collectivité de la République, à la vie de la nation. L'ardeur de la campagne, la proportion des votants, témoignent d'un intérêt pour la chose publique qui ne laisse pas d'être encourageant.

J'adresse au nouveau député mes vœux de succès dans la haute et délicate mission qui consiste à représenter et à défendre les intérêts de la Polynésie au sein du Parlement.

Avant la fin de l'année, les électeurs auront désigné, dans les mêmes conditions qu'en 1962, les trente personnalités appelées à former la troisième assemblée territoriale issue de la loi-cadre. Après avoir voté le budget de 1968, la nouvelle assemblée devra continuer la mise en œuvre des décisions fondamentales prises par la précédente et en prendre de nouvelles en fonction des problèmes que l'insertion de la Polynésie dans le monde contemporain ne manquera pas de faire surgir en chemin.

La tradition, autant que le respect dû au travail des instances territoriales et des responsables des différents secteurs administratifs, engageaient à dresser le bilan général de la législature qui s'achève en passant la revue classique et complète des services et établissements publics. Satisfaisant pour l'équité, le procédé eût entraîné une énumération assez longue et quelque peu fastidieuse. Nous l'avons, cette fois encore, écarté, préférant ordonner cet exposé en regroupant les éléments d'information selon les sujets d'intérêt dominant.

La situation économique commande l'ensemble des autres activités. De son évolution, dépendent l'aisance ou les difficultés financières. C'est donc elle que nous examinerons tout d'abord, avant d'aborder les principales réalisations que les ressources budgétaires larges ont permis de mettre en place. Nous terminerons en évoquant les secteurs qui nous paraissent mériter, en fonction des résultats acquis, une faveur particulière.

\* \*

Au cours des cinq années qui viennent de s'écouler, la Polynésie a connu un essor certainement sans précédent dans l'histoire économique du monde.

Cet essor exceptionnel n'est pas dû à l'expansion des activités traditionnelles. Au contraire, la décroissance de la production locale est l'un des éléments caractéristiques de l'évo-

lution de l'économie polynésienne au cours de cette période. En effet, alors qu'en 1962 les exportations traditionnelles atteignaient 354.000 tonnes pour une valeur de 902 millions de francs, elles se sont élevées en 1966 à 200.000 tonnes pour une valeur de 611 millions seulement ; en 1967, en raison de l'épuisement des gisements des phosphates et de la stagnation générale des cours, notamment ceux du coprah, la valeur des produits exportés ne dépassera sans doute pas 400 millions de francs.

C'est l'accroissement extraordinaire des dépenses publiques qui est à l'origine de la prospérité actuelle. Le secteur public, en ses multiples formes d'intervention, est devenu le secteur entraînant de l'économie.

Les dépenses de l'Etat, d'abord, du territoire, des communes ensuite, forment la source vive qui procure travail et profit.

En 1958, il y a moins de dix ans, l'Etat ne dépensait en Polynésie que 228 millions de francs. Ses dépenses sont passées à 988 millions en 1962, pour bondir à 9 milliards 430 millions en 1966, dépenses militaires comprises, mais compte non tenu des dépenses des établissements approvisionnés directement par voie bancaire, tel que le Crédit de l'Océanie, et des avances de la Caisse Centrale de Coopération Economique.

Le budget du territoire a suivi. De 921 millions en 1962, il est passé à 2 milliards 332 millions en 1967. A cet égard, il est particulièrement encourageant de noter qu'au sein de ce budget, la part faite aux investissements s'est accrue plus rapidement que celle du fonctionnement. En effet, tandis que le budget ordinaire passait de 824 millions à 1 milliard 939 millions, le budget d'équipement passait de 97 à 393 millions.

Les communes ont participé largement au mouvement général. Les budgets de PAPEETE et UTUROA totalisaient, en 1962, 92 millions. En 1967, les budgets primitifs des quatre communes du territoire atteignent 457 millions, cinq fois plus qu'il y a cinq ans.

L'élan donné par l'accroissement des dépenses publiques a provoqué un mouvement semblable dans le domaine des activités privées. Bien qu'il soit difficile, en l'état actuel des moyens d'investigation, de chiffrer le montant des investissements dans ce secteur, il est cependant possible d'en suivre la progression à travers les données fournies par les établissements de crédit.

Le premier, et le plus ancien d'entre eux, la Banque de l'Indochine, a accordé en 1966 pour 2 milliards 277 millions de crédit à court et moyen terme, la moitié environ étant réservée aux activités commerciales, le reste, dans l'ordre, au bâtiment et à l'industrie, à l'immobilier, aux prêts aux particuliers, aux transports, à l'armement, à l'hôtellerie, à la pêche et à l'agriculture. Outre les participations dans les diverses sociétés exerçant localement — Société des Dragages, Société polynésienne d'entreprises, Société Hôtelière du Pacifique Sud, la Banque a apporté son concours à la création de l'hôtel Taone, de la SODEP, de la Société Frigorifique, de la Société "Le Lotus" et tout dernièrement, de la Compagnie Hôtelière du Pacifique (OUTU-MAORO). Le frigorifique de Papeete, actuellement en cours d'agrandissement, représentera, à lui seul, une fois terminé, un investissement de 92 millions.

Le Crédit de l'Océanie, devenu Société de crédit et de développement de l'Océanie dans le courant de 1966, a vu son activité s'accroître grâce aux apports en capital du territoi-

re et de la caisse centrale de coopération économique. De 1963 à 1966, il a accordé près de 3.000 prêts totalisant 700 millions de francs, la part la plus importante revenant à l'immobilier (462 millions), suivi par le commerce et l'industrie, l'agriculture, les transports et l'artisanat.

Pendant la même période, les prêts consentis par la caisse centrale de coopération économique aux collectivités publiques et à diverses sociétés privées, se sont élevés, sans compter les avances au Crédit de l'Océanie, à près de 1 milliard de francs.

Selon les comptes économiques de la Polynésie établis par l'Institut National de la Statistique pour les années 1960 à 1965, la valeur totale de l'équipement du territoire était de l'ordre de 6 milliards en 1962 ; au début de 1966, et en tenant compte des amortissements, elle était estimée à 22,3 milliards.

Bien que les conséquences de ces apports monétaires massifs aient déjà été analysés devant votre assemblée, il n'est pas inutile de les rappeler en comparant les données de 1962 aux derniers chiffres connus.

Bénéficiant de la concurrence entre les employeurs, de nombreux ruraux, attirés par de hauts salaires, ont abandonné l'agriculture pour aller travailler dans les entreprises chargées des grands travaux d'infrastructure.

De 8.900 en 1962, le nombre des salariés est passé à 14.300 en 1966, non compris les cadres et agents de maîtrise d'origine métropolitaine. 774 contrats de travail avaient été visés en 1962 ; 5.200 l'ont été l'année dernière.

La spéculation foncière et la hausse des loyers ont enrichi tous ceux qui possédaient le moindre terrain à PAPEETE et dans les environs.

L'expansion du commerce, liée à l'accroissement du nombre des consommateurs et à l'élévation des salaires, a été remarquable. Dans la seule île de Tahiti, le nombre des commerçants détaillants est passé de 359 au 31 décembre 1963 à 559 au 31 décembre 1966.

Cette prolifération des points de vente a été favorisée par une forte hausse des prix du secteur non réglementé, conséquence de la tension entre une demande rapidement croissante et un appareil productif et distributif inadapté, incapable de la satisfaire.

Le volume du commerce extérieur est passé de 2 milliards 300 millions en 1962 à 16 milliards 500 millions en 1966. Cette augmentation témoigne de l'effort d'équipement du territoire, mais aussi de l'augmentation générale du niveau de vie, reflétée par les importations de biens de consommation.

C'est ainsi qu'en 1966, les importations de produits alimentaires ont représenté en valeur, autant que la totalité des importations de 1962, soit 2 milliards de francs.

Alimenté pour 75 % par les droits d'entrée, le budget local a connu une aisance inhabituelle qui a atteint son point culminant au terme du dernier exercice, dont les recettes budgétaires réelles ont été supérieures de 520 millions aux prévisions initiales.

Le caractère artificiel d'un tel essor ne vous a pas échappé. Le déficit croissant de la balance du commerce extérieur l'a mis en évidence d'année en année.

En 1959, en effet, la valeur des importations était sensiblement égale à celle des exportations ; en 1962, elle était devenue le double : 2 milliards contre un milliard ; en 1966, elle a atteint 15 milliards, soit dix fois la valeur des exportations totales, 20 fois la valeur des exportations traditionnelles.

Aussi, dans la perspective d'une conjoncture moins favorable pour les années à venir, votre assemblée et le conseil de gouvernement, travaillant de concert, ont-ils mis à profit, au cours de ces années prospères, l'aisance du budget local ainsi que les concours financiers de la métropole pour mettre en place les moyens qui permettront à la Polynésie de trouver un nouvel équilibre.

\* \* \*

Dans ce territoire qui s'ouvrait brusquement au monde extérieur, les besoins se sont manifestés en même temps et dans tous les secteurs. L'action de la puissance publique a donc été orientée dans plusieurs directions à la fois. Depuis 1965, elle se poursuit selon un plan établi pour cinq ans et qui, pour la première fois, est directement rattaché au plan de développement métropolitain.

Le premier objectif a été d'aménager l'infrastructure dans tous les domaines pour lui permettre de satisfaire non seulement les besoins immédiats, mais aussi ceux qui sont prévisibles à échéance plus lointaine, de façon à assurer la rentabilité des investissements nécessaires.

Avec sa digue de 800 mètres, ses 2.000 mètres de quai, et une capacité de stockage sous hangars de 18.000 mètres carrés, le port de PAPEETE est devenu l'un des plus beaux et des plus sûrs de l'Océanie. Son équipement sera complété en 1968 par l'édification de plusieurs immeubles : ceux de la marine marchande, de la douane, de l'école maritime, et par des hangars divers. L'achat d'un remorqueur de 1.000 CV, qui permettra d'accoster les paquebots de 30.000 tonnes, est actuellement à l'étude.

Une meilleure sécurité des escales aériennes est assurée depuis l'entrée en service, en 1965, de l'aérodrome de RANGIROA, accessible aux long-courriers à réaction, et des stations météorologiques de TUBUAI, MOPELIA, RANGIROA et ATUONA. L'aérodrome de RAIATEA a été inauguré en 1962, celui de MOOREA le sera avant la fin de cette année et les études en cours permettront bientôt de desservir TUBUAI et HUAHINE, cependant que, grâce au centre d'expérimentations, les GAMBIER disposeront bientôt d'une piste de 2.000 mètres.

L'évolution du trafic routier est saisissante et le service des travaux publics s'est efforcé de faire face à une situation que connaissent, à des degrés variables, tous les pays en voie de développement rapide. Les efforts ont porté sur la construction d'ouvrages d'art définitifs, notamment sur la route de ceinture de Tahiti et la desserte de la presqu'île par les routes de TAUTIRA et TEAHUPOO. En quatre ans, le tour de MOOREA, comme celui de BORA-BORA, ont été rendus carrossables ; à RAIATEA, la route de ceinture permet d'accéder à FAAROA, le district d'OPOA sera atteint l'an prochain.

D'importantes opérations de voirie et d'assainissement ont été lancées à PAPEETE, telles que la canalisation de la rivière Vaïami et le prolongement de l'avenue Prince Hinoi. L'adduction d'eau de l'Ahōnu a été réalisée en deux ans, celles des collines de PIRAE seront mises en service en juin prochain. Le réseau de FAAA à partir du point K 7,5 a été complété par deux kilomètres de conduites maîtresses ; des adductions nouvelles ont été mises en place dans de nombreux districts.

L'urbanisme, qui conjugue l'art et la prospective, si longtemps négligé dans un pays dont la beauté semblait suffire à elle-même, a obtenu droit de cité. Le plan directeur de l'agglomération de PAPEETE-PIRAE a été approuvé en 1965, celui de l'aménagement du front de mer de PAPEETE vient de recueillir l'agrément de votre assemblée. La procédure d'approbation des plans directeurs de FAAA et TARAVALO est en cours et des conventions viennent d'être passées avec la SETIL pour l'établissement des plans d'ARUE-MAHINA, de PUNAAUIA, de l'extension de PIRAE et de BORA-BORA. Le service de l'urbanisme a terminé les études préliminaires de RANGIROA et s'apprête à entreprendre celles de TALOHAE, ATUONA et TUBUALI, en même temps que la révision du plan d'UTUROA.

La vétusté des locaux administratifs de Polynésie était devenue proverbiale. Elle donnait aux visiteurs une assez triste idée de l'administration, mais, faute de moyens, on s'en accommodait. Au cours des dernières années, le développement rapide des services a rendu cette carence particulièrement choquante. L'aisance financière étant venue, une première tranche de travaux a permis de terminer en 1966 les immeubles du conseil de gouvernement et de la représentation du pouvoir central, qui contribuent largement à l'embellissement de l'avenue Bruat.

Le nouvel immeuble du Trésor a été terminé en 1963, celui de la Télévision en 1965 et l'Institut d'émission sera inauguré cette année. L'an prochain, l'assemblée pourra enfin siéger dans un palais digne d'elle. Le chef du territoire, quant à lui, accueillera les hôtes de marque français et étrangers dans un cadre qui fera honneur à la Polynésie et à la France.

L'effort administratif ne s'est pas borné à l'infrastructure immobilière. Il a été dominé par le souci constant de moderniser et de transformer les services existants en vue d'une meilleure efficacité, et de répondre aux besoins nouveaux par la création d'organes spécifiques.

C'est ainsi qu'en quatre ans, sept services ou offices ont successivement vu le jour. En 1964, le service des Affaires des terres, en 1966 l'Office du tourisme, les services de l'Urbanisme et de l'Habitat, de la Jeunesse et des Sports, et les Relations avec les archipels ; en 1967, les services de la formation professionnelle, de l'économie rurale et celui de la Pêche. Les deux communes de PIRAE et de FAAA, créées en 1965, sont l'amorce d'une décentralisation accueillie avec satisfaction par le public.

Dans le même temps qu'ils paraient au plus pressé, les services d'exécution du territoire, après avoir dressé l'inventaire des besoins, préparaient les programmes d'avenir.

Conscients de la nécessité de mettre au point des plans généraux d'aménagement et d'équipement, votre assemblée a mis à la disposition de ces services, tant sur le FIDES que sur le budget local, plus de 90 millions de crédits d'études.

25 millions seront consacrés à l'établissement des documents de base, 26 millions à l'hydraulique et à l'hydrologie, 31 millions aux routes et ponts ; 2 millions à l'assainissement ; 8 millions à l'urbanisme.

Les études ainsi réalisées, soit par des sociétés spécialisées, privées ou semi-publiques, soit par le bureau d'études du service des travaux publics, permettront au territoire de disposer dès la fin de 1968 de plans d'aménagement directeurs qui lui ont jusqu'ici fait défaut, de dossiers techniques chiffrés qui serviront de base aux demandes de financement, et de projets prêts à être lancés dès que le financement en aura été assuré.

L'assemblée et le conseil de gouvernement ont également apporté une attention particulière à la mise en œuvre de ressources économiques stables, susceptibles de garantir, après l'achèvement des grands travaux actuels, des revenus et des emplois permanents à une population qui connaît un essor démographique considérable.

Les mesures d'incitation que vous avez adoptées l'année dernière pour attirer les capitaux privés portent leurs fruits puisque douze sociétés ont déjà demandé et obtenu le bénéfice du régime d'exonération et d'allègements fiscaux institué par le code des investissements.

En particulier, les promoteurs des deux grands projets hôteliers en cours de réalisation n'auraient probablement pas pris la décision d'investir en Polynésie s'ils n'avaient pas obtenu pour leurs capitaux les garanties de rentabilité et de sécurité offertes par le code des investissements et par le régime fiscal de longue durée.

Nous avons choisi d'appliquer nos efforts dans trois secteurs d'activité : le tourisme d'abord, auquel nous avons donné la priorité, puis la création d'une huilerie de coprah, enfin le développement de la pêche.

Les travaux de l'Office du Tourisme, créé en 1966, commencent à produire leurs effets. Ils sont orientés dans trois directions fondamentales : les études, l'information et les réalisations.

La création d'un bureau des statistiques, l'accord d'assistance récemment signé avec le Hawaii Visitor's Bureau, la venue prochaine d'une mission d'experts de la S.C.I.T.O. et de la S.C.E.T./COOPERATION, vont permettre à l'office d'avoir une meilleure connaissance des conditions d'un développement rationnel et progressif du tourisme. Les études entreprises ou à entreprendre portent sur la clientèle, les actions promotionnelles, l'aménagement des zones touristiques et les techniques hôtelières.

D'importantes actions publicitaires, telles que l'édition de documents nouveaux ou l'organisation de campagnes de presse, sont poursuivies auprès de la clientèle étrangère, notamment aux Etats-Unis, cependant qu'à l'intérieur du territoire est organisée une campagne d'information du public, qui a débuté avec la création d'une chronique télévisée spécialisée et l'envoi à la presse de communiqués réguliers.

En matière de réalisations, un nouvel hôtel sera terminé cette année ; trois établissements s'agrandissent et se transforment. Le Club Méditerranée à Moorea double sa capacité et s'oriente vers une exploitation de type hôtelier sans perdre

pour auant son caractère sportif de village de vacances ; le Royal Tahitien à PIRAE et le Bali-Hai à RAIA TEA procèdent à des aménagements et à des extensions ; le Royal Papeete, premier hôtel de tourisme en plein centre de PAPEETE, édifie ses trente cinq premières unités dans l'ancien immeuble de la Compagnie des Phosphates.

Ces quatre hôtels donneront à la Polynésie 170 chambres supplémentaires qui seront achevées en majorité avant le 1er juillet prochain et en totalité avant la fin de l'année.

A plus long terme, les deux grands hôtels de TAHARAA et de OUTUMAORO, dont les chantiers viennent de s'ouvrir et qui représentent ensemble un investissement de près d'un milliard de francs, c'est-à-dire presque autant que le prix du nouveau port, offriront à la fin de 1968 ou au début de 1969, entre 400 et 500 chambres de grand confort.

Compte tenu de nouveaux et récents projets, nous sommes donc pratiquement assurés maintenant de disposer en 1970 des 1.000 chambres supplémentaires que nous avions, en 1965, fixées comme objectif à nos efforts.

Dans le domaine des équipements de loisirs, le conseil d'administration de l'office vient de décider la création d'un golf de 18 trous. Il étudie les possibilités d'aménager des circuits touristiques en montagne, d'améliorer les transports intérieurs et de développer la pêche sportive en haute mer.

La refonte du Syndicat d'Initiative et la création le mois dernier d'un comité territorial des fêtes permettront d'associer étroitement le secteur privé aux tâches d'accueil et de distractions.

Votre commission permanente avait été saisie dans le courant de février de deux projets d'huilerie.

L'un, présenté par la maison SIN TUNG HING, de Papeete, avec le concours de la Pacific Vegetable Oil Corporation de SAN FRANCISCO faisait appel à du matériel américain reconditionné mais examiné par un spécialiste de l'Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux, M. BAGOT.

L'autre, établi par un groupe d'exportateurs de coprah de Papeete, soutenu par la Société Commerciale Française de MARSEILLE, proposait du matériel français en majorité neuf.

Dans l'un et l'autre cas, l'investissement prévu était de même importance :

- 60 millions pour le projet SIN TUNG HING
- 65 millions pour le projet SOCOFRA.

Après avoir étudié les deux projets, la Commission permanente s'est prononcée à l'unanimité le 2 mars, en faveur du projet SIN TUNG HING.

Les deux projets étant sensiblement équivalents sur le plan technique, le choix a été dicté par des arguments financiers.

Le projet SIN TUNG HING prévoit, en effet, un seuil de rentabilité inférieur à celui de l'autre projet ; d'autre part, ses promoteurs ont pris l'engagement d'acheter le coprah au cours d'intervention de la Caisse de Stabilisation dès la signature de la convention avec le territoire alors que les promoteurs de l'autre projet n'acceptaient de prendre cet engage-

ment qu'à partir du commencement du montage de l'usine, c'est-à-dire plusieurs mois après la signature de la convention, en raison des délais de livraison du matériel.

Or, la Caisse de Stabilisation verse actuellement aux exportateurs entre 3 et 4 francs par kilo de coprah exporté ; la proposition SIN TUNG HING présentait donc un avantage incontestable.

Le Conseil de gouvernement a soumis à la Commission permanente, qui les a approuvés, un projet de convention à passer entre le territoire et l'huilerie, ainsi qu'un projet de bail de longue durée.

Ces deux textes garantissent les intérêts du territoire comme ceux des producteurs.

Bien qu'elle n'ait pas encore été fixée, la participation du territoire au financement de l'huilerie pourrait représenter 5% du capital.

La participation des producteurs est bien entendu possible, elle est même très souhaitable.

L'existence d'importants peuplements de thonidés dans les eaux environnant la Polynésie française permet d'envisager l'installation d'une véritable industrie de la pêche hauturière et de la conserverie analogues à celles qui existent déjà aux SAMOA, aux FIDJI et aux NOUVELLES-HEBRIDES.

A cette fin, le Secrétariat général à la Marine Marchande a accepté de financer, au titre du plan de relance des pêches maritimes, une étude approfondie sur la situation et les possibilités de développement de la pêche et de ses industries en Polynésie française.

L'expert de la SCET/COOPERATION qui a été chargé de cette étude est attendu ce mois-ci ; il travaillera en liaison avec l'O.R.S.T.O.M., dont le navire océanographique, le "CORIOLIS" réalisera dès la fin de cette année, une première campagne de recherche appliquée dans les eaux polynésiennes.

En attendant que soient connus les résultats de ces études, le service territorial de la pêche, récemment créé, a entrepris, avec l'aide de deux spécialistes, d'enseigner de façon pratique, aux pêcheurs de PAPEETE, la technique japonaise de la pêche à la longue ligne.

L'adaptation de l'infrastructure et la promotion de l'économie passent par l'amélioration des ressources humaines.

Des moyens en accroissement constant ont été donnés au secteur social dont les besoins, en raison de la poussée démographique et de l'augmentation du niveau de vie, sont devenus immenses.

De 1962 à 1967, les effectifs du service territorial de l'Enseignement sont passés de 521 à 921 agents.

Au cours de la même période, le nombre des élèves de l'enseignement public est passé de 13.000 à 17.000 dans le primaire et de 1.155 à 1.591 dans le secondaire, celui des candidats au baccalauréat de 49 à 152, celui des bourses en métropole de 32 à 53, celui des classes primaires de 351 à 616.

Dans l'enseignement privé, en faveur duquel le volume des subventions annuelles est passé de 28 à 124 millions, la pro-

gression est identique : 7.700 élèves en 1967 dans le cycle primaire contre 5.700 en 1962. 1.972 dans le cycle secondaire contre 1.155 ; 64 candidats au baccalauréat contre 19 ; 189 classes primaires contre 132.

En ce qui concerne la protection de la Santé, l'effectif du service a été porté de 364 agents en 1962 à 606 en 1967 ; le nombre des dispensaires est passé de 21 à 28, celui des médecins de 32 à 48.

Les années 1963-1964 ont vu l'ouverture du centre d'hygiène scolaire, de l'hôpital de MATAURA, ainsi que le démarrage des services d'hygiène dentaire. En 1965, ont été créés le service médical des fonctionnaires, l'école d'infirmières et le service médical itinérant des districts de l'île de Tahiti. Enfin, le nouvel hôpital général de MAMAQ, dont la construction est en cours, mettra à la disposition du public, à partir de la fin de 1968, 330 lits supplémentaires ; il représentera un investissement de plus de 500 millions de francs.

La part faite par le seul budget territorial à l'enseignement et à la santé réunis est passée de 342 millions en 1962 à 870 millions en 1967, ces deux services absorbant aujourd'hui à eux seuls près de 40 % des ressources locales.

La formation professionnelle, aussi bien des jeunes que des adultes, est devenue aujourd'hui une de nos préoccupations majeures.

Une récente initiative de l'Inspection du travail, réalisée grâce à l'aide du C.E.P. et de la Chambre de Commerce, atteste que ce secteur mérite encore plus d'attentions qu'il n'en a recueillies jusqu'ici. Le Centre de formation professionnelle accélérée de TIPAERUI a été inauguré au mois de février dernier et les élèves qui en sortiront dans six mois sont déjà tous retenus par les entreprises. Il répond donc à un besoin général et profond qui nous incite à le compléter dès que possible par l'adjonction de toutes les disciplines utiles.

On estime, d'autre part, que l'enseignement professionnel dispensé par le C.E.P. forme actuellement plus de 500 ouvriers et employés par an, dans les domaines de la mécanique, du bâtiment, de la plongée et du secrétariat.

Les possibilités seront encore accrues par l'ouverture de la section technique du lycée de TAAONE. Dans ces conditions, on peut penser que dans trois ans les établissements existants suffiront pour couvrir l'essentiel des besoins de formation professionnelle.

Cependant, une lacune importante subsiste dans ce dispositif. Si d'ici 1970, plus de 1.000 chambres doivent s'ajouter au potentiel hôtelier actuel, cela représente, à raison de 1,2 emploi par unité de chambre, 1.400 employés nouveaux à recruter dans l'hôtellerie. Déduction faite des salariés non qualifiés, cela représente environ 200 cadres et 650 employés qualifiés, alors que le centre d'apprentissage hôtelier de Papeete ne peut en fournir que 25 annuellement. C'est donc dans ce secteur que doit être porté très rapidement notre effort si nous voulons éviter le recours à la main-d'œuvre extérieure.

Quant à la formation professionnelle des jeunes des districts et des archipels, nous comptons l'intensifier par la multiplication des classes terminales agricoles dont l'intérêt pratique n'a pas échappé aux populations rurales.

Les jeunes Tahitiens attirés par les métiers de la mer recevront une formation technique de qualité à l'école des marins pêcheurs qui sera édiflée l'an prochain sur le nouveau port.

S'il est louable de former des travailleurs qualifiés, il est aussi nécessaire de leur assurer des conditions de vie meilleures ; aussi l'inspection du travail, au cours des cinq dernières années, a-t-elle accordé tous ses soins à l'amélioration de leur sort.

Les textes locaux d'application du code du travail ont été complétés par de nombreuses et importantes dispositions, portant notamment sur l'extension de l'aide aux vieux travailleurs, aux ouvriers agricoles et gens de maison, l'unification des zones de salaires, la surveillance médicale des travailleurs, l'institution de la carte de travail, celle d'un régime de prévoyance sociale pour certaines maladies et opérations des salariés. Poursuivant dans cette voie, l'administration étudie actuellement l'instauration d'un régime de retraite des vieux travailleurs. Le fonds de l'habitat a, d'autre part, été créé spécialement pour faciliter l'accession des salariés à la propriété.

La jeunesse polynésienne a démontré, en remportant 13 médailles d'or, 8 d'argent, 9 de bronze, et la deuxième place aux derniers jeux du Pacifique Sud, qu'elle était l'une des plus douées de cette partie du monde. Pourtant, rien n'avait encore été prévu sur le plan administratif pour coordonner l'action des divers mouvements et nouer avec le ministère de la jeunesse et des sports des relations devenues indispensables. C'est chose faite depuis le 13 octobre 1966, date de la création du service de la jeunesse et des sports, dont le responsable se consacre, en pleine collaboration avec la fédération générale des sociétés sportives, aux activités des secteurs scolaires et extra-scolaires.

Dans le domaine des sports scolaires, il a organisé les épreuves physiques des divers examens et concours et un stage d'éducation physique pour les maîtres du premier degré ; il a animé et subventionné les associations scolaires. Dans le domaine des activités extra-scolaires, il a suscité des échanges de jeunes et d'animateurs et organisé des stages sportifs de jeunes Tahitiens en métropole.

Surtout, le service a poursuivi la mise en œuvre du plan d'équipement sportif et socio-éducatif qui va doter le territoire d'une infrastructure de choix, comparable à celle de la Nouvelle-Calédonie.

La construction du stade olympique va commencer incessamment.

L'aménagement de l'emplacement prévu pour la maison des jeunes et de la culture sera terminé dans quelques semaines ; l'avant-projet du bâtiment fait actuellement l'objet d'une nouvelle étude qui sera présenté à la fin de ce mois.

Le dossier de la piscine olympique sera sous peu transmis à PARIS pour approbation. La réalisation des stades de TARAUAO et de UTUROA est en cours, et les travaux du complexe sportif de TIPAERUI en voie d'achèvement.

Enfin, de nombreux ouvrages d'équipement appartenant aux clubs privés ont été ou vont être subventionnés par le département ou le territoire.

Ainsi, grâce aux moyens techniques et aux divers organismes mis en place à la faveur d'une conjoncture florissante, grâce aussi à l'aide de la métropole, le territoire se trouve en bonne voie pour affronter l'avenir.

La tendance inflationniste qui avait profondément affecté les années 1964, 1965 et 1966, marque un temps d'arrêt. Au 1er février 1967, l'indice général du coût de la vie a accusé une baisse de 2,28 % par rapport à août 1966 ; il semble que la situation ait tendance à se stabiliser.

D'autre part, le marché de l'emploi demeure soutenu, en particulier dans le bâtiment. Le programme des grands travaux lancé par le C.E.P. et l'administration se poursuit et se trouve désormais largement complété par les investissements privés, notamment par la construction des deux grands hôtels. Il n'y a donc pas, en ce domaine, de récession sensible à craindre pour le moment.

Le nombre des véhicules immatriculés et celui des permis de construire délivrés au cours du premier trimestre de cette année est à peu près le même que celui de la période correspondante de 1966.

Reflétant une situation économique satisfaisante, le budget territorial s'exécute conformément aux prévisions.

\*

\* \* \*

Voici, Messieurs, rapidement évoqué, le bilan d'une législature au cours de laquelle les élus et les responsables des services publics ont dû surmonter des problèmes d'une ampleur et d'une soudaineté que rien ne permettait de prévoir. Ils l'ont fait, je tiens à le dire ici, dans un réel esprit de collaboration et avec le souci constant de mettre les connaissances et les expériences de tous au service du territoire.

Beaucoup a été fait ; beaucoup reste à faire, notamment dans le domaine économique et social.

Il serait vain de croire que les représentants élus et ceux de l'administration doivent affronter seuls les obstacles. Le dialogue qui s'est heureusement instauré entre l'Assemblée et l'exécutif, nous souhaitons qu'il s'étende pour atteindre les couches profondes de la population, celles qu'on ne sollicite que de loin en loin pour les consultations électorales. Cette responsabilité, que se partagent au sommet le conseil de gouvernement et les conseillers territoriaux, nous croyons qu'il est juste et sage d'en confier une part aux élites que recèlent tous les districts, les paroisses, les organisations syndicales, professionnelles ou culturelles, les mouvements sportifs et les associations de jeunesse.

Le système des districts, qui existait de fait avant l'arrivée des Européens, ne répond plus, dans bien des cas, aux exigences de la vie publique moderne. Bien que les conseils de district soient élus au suffrage universel, leur rôle reste purement consultatif puisqu'ils ne disposent d'aucun budget. Ils se bornent à appeler l'attention des services publics sur les besoins de la population, sans que l'occasion leur soit donnée de participer réellement à l'élaboration des solutions techniques et financières. Passe encore pour certaines collectivités isolées, que les distances rendront toujours tributaires du chef-lieu.

Mais quand il s'agit de districts peuplés et facilement accessibles, il faut bien avouer que c'est là une organisation d'un autre âge, qui incite fâcheusement à la facilité et dont la valeur éducative est nulle.

Le système communal a fait ses preuves dans le territoire. Les deux anciens districts érigés en communes en 1965 fonctionnent, en effet, normalement : tout indique que la population suit de près les travaux de ses édiles, et que ceux-ci acquièrent au contact quotidien des réalités une expérience incomparable de la chose publique.

La création de nouvelles communes provoquerait une décentralisation souhaitable à tous égards, et l'administration apparaîtrait sous un jour plus familier et plus proche. Surtout, elle entraînerait pour les élites locales une formation civique pratique qui développerait en elles l'initiative, la notion d'intérêt général et le sens des responsabilités.

Les institutions mises en place semblent avoir satisfait les exigences de l'opinion. Mais l'évolution rapide du niveau de vie et plus encore le changement du mode de vie conduisent à la révision de notre système pour permettre aux communautés rurales de participer plus étroitement à la vie publique ; cette évolution est soumise à deux règles : le respect de la volonté générale et le souci de garantir un fonctionnement efficace des institutions.

Aussi comptons-nous proposer à votre assemblée la création progressive de communes. Les impératifs financiers ne doivent pas empêcher cette évolution, dans la mesure où les collectivités locales pourront se grouper au sein de structures plus vastes comme les syndicats de communes. Ce système éprouvé permet de réaliser des projets d'intérêt commun dans d'excellentes conditions d'économie et d'efficacité.

Les districts qui ne souhaiteraient pas être érigés en communes, ou ceux dont les ressources seraient insuffisantes, pourraient être rassemblés périodiquement au sein de conseils de circonscription qui permettraient aux notabilités locales, associées aux conseillers territoriaux, comme l'expérience en a récemment été faite avec succès aux Marquises, de participer plus activement à la préparation des projets et à l'élaboration du budget territorial.

L'avenir du territoire requiert l'existence de relations constructives entre le gouvernement et l'assemblée.

Ces relations ont prévalu, tout au long de la législature qui s'achève, et se poursuivront, je n'en veux point douter, au cours de la prochaine.

Construire l'avenir est une œuvre commune et concertée qui doit être pensée par tous et c'est à ce dialogue permanent qu'avec confiance je vous invite.

Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la première session ordinaire de votre assemblée.

Vive le Général de GAULLE

Vive la Polynésie française

Vive la France.